

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité Animateur ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 13 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
BP4976240023	Madame	ALI TOUMANE	Sarah	01/03/2002	Mamoudzou
BP4976240024	Madame	AMIR	Saouiati	31/01/2002	Mamoudzou
BP4976240025	Monsieur	HOUMADI	Ayouba	09/02/1989	Mamoudzou
BP4976240026	Madame	ISSOUF	Estephane	25/12/1996	Ongojou - Anjouan
BP4976240027	Monsieur	SAID BACO	Ankdine	02/04/1992	Dzaoudzi
BP4976240028	Monsieur	SAID COMBO	Ahil Houdah	29/06/2004	Sada

Article 2. - Le recteur de région académique de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 13/09/2024

Pour le recteur de la région académique de Mayotte,
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
Madeleine DELAPERRIERE

